

Conditions de participation dans le cadre de la promotion MICHELIN Cashback 2026 (achat de pneus en Suisse) 28/09 - 30/11/2026

Michelin Suisse SA, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez (ci-après « Michelin ») est l'organisateur de cette **opération de remboursement MICHELIN (ci-après « opération de remboursement MICHELIN »)** pour les achats de pneus en Suisse. Michelin a chargé la société dialomedia gmbh, Kronacher Straße 92, 96052 Bamberg-Kramersfeld et la société digital.promo GmbH, Sperberhorst 8, 22459 Hambourg, de la mise en œuvre de l'opération de cashback MICHELIN. Le traitement et le virement des primes de cashback sont donc assurés par dialomedia gmbh et digital.promo GmbH pour le compte de Michelin.

Contact:

E-mail : cashback@promotion.michelin.de

Téléphone : 00800 11 22 11 88

La promotion MICHELIN Cashback est limitée dans le temps et est organisée simultanément par les sociétés de distribution Michelin compétentes pour les achats de pneus en Allemagne, au Liechtenstein et en Autriche. La participation au jeu-concours est soumise exclusivement aux conditions de participation actuellement en vigueur.

Vous trouverez ici les conditions de participation qui s'adressent exclusivement aux participants* ayant acheté les pneus MICHELIN concernés par la promotion chez le revendeur de leur choix en Suisse.

En saisissant ses données, chaque participant accepte, comme décrit au point 2, les présentes conditions de participation. Le participant confirme en outre qu'il remplit les conditions requises pour participer.

1. Conditions de participation

1.1 Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et ayant acheté au moins un pneu MICHELIN des types suivants entre **le 28/09/2026 et le 30/11/2026 (« période promotionnelle »)** sont autorisées à participer

- Voitures particulières
- Camionnettes (camions légers)
 - (à l'unité ou en roue complète) – à l'exception des pneus d'origine, des pneus pour voitures anciennes et des pneus de course – pour leur usage personnel ou dans le cadre de l'exercice de leur activité commerciale ou professionnelle

indépendante, auprès du revendeur de leur choix en Suisse (« **pneus promotionnels MICHELIN** »).

Dans la mesure où l'achat est effectué dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle indépendante, il n'est éligible à la participation que si le parc de véhicules correspondant comprend au maximum 5 véhicules. Une seule participation est autorisée par personne. Une seule facture par personne est acceptée. Un maximum de 20 pneus par achat est éligible au remboursement par facture.

1.2 Sont exclues de la participation les personnes physiques ayant acheté des pneus dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante, dans la mesure où le parc automobile concerné comprend plus de 5 véhicules, et les employés de Michelin Suisse SA, des entreprises du groupe ainsi que les employés des entreprises participant à la conception et à la mise en œuvre de ce jeu-concours, en particulier les employés de dialomedia gmbh et digital.promo GmbH, et les parents au premier et au deuxième degré des employés concernés ainsi que les personnes vivant avec eux dans une communauté domestique ou une union libre.

1.3 Michelin peut exclure certaines personnes de la participation s'il existe des motifs légitimes, tels qu'une violation des conditions de participation, une manipulation (ou tentative de manipulation), etc., et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

1.4 Si les conditions d'exclusion sont réunies, les primes de cashback peuvent également être retirées et réclamées a posteriori. Dans ce cas, Michelin en informera les participants par e-mail.

1.5 L'exclusion pour des raisons légitimes ne donne lieu à aucun droit des participants à l'égard de Michelin.

2. Prime et pneus en promotion

Tous les participants à la promotion bénéficient d'une prime de remboursement à l'achat de pneus sélectionnés (« pneus en promotion ») auprès d'un revendeur en Suisse pendant la période de promotion, et ce pour les gammes de produits suivantes :

- Voitures particulières
- Camionnettes (camions légers)

Le montant du cashback dépend de la taille de la douane :

Taille du pneu	Montant du cashback par pneu
15 `` -17 ``	10 CHF
18 `` -19 ``	20 CHF
20 `` & +	30 CHF

Sont exclus les pneus destinés à l'équipement d'origine, les pneus pour voitures anciennes et les pneus de course.

3. Participation

(1) Pour participer à l'opération de cashback MICHELIN, il suffit de se rendre sur le site Internet <https://www.michelin.ch/fr/promotions-michelin> (« site de l'opération ») et de s'inscrire avant le 14 décembre 2026 à 23 h 59 CET. La date d'achat des pneus MICHELIN participant à l'opération doit se situer entre le 28 septembre 2026 et le 30 novembre 2026.

La participation s'effectue en fournissant les données personnelles mentionnées ci-dessous ainsi que les informations relatives à l'achat :

- Nom et prénom
- Adresse
- Adresse e-mail
- Date d'achat
- Code postal du revendeur
- Lieu d'achat / nom du revendeur
- Profil et taille des pneus
- Nombre de pneus
- Coordonnées bancaires avec prénom, nom du titulaire du compte, IBAN et BIC

Les virements vers des cartes de crédit prépayées, des comptes TradeRepublic et les paiements en espèces sont exclus. Un paiement alternatif via la Reka-Card est possible.

La preuve d'achat doit être téléchargée sur le site web de la promotion dans le champ prévu à cet effet. La preuve d'achat peut être un ticket de caisse ou une facture (en ligne) sur lequel figurent clairement et de manière concordante les données mentionnées ci-dessus. La preuve d'achat doit être téléchargée sous la forme d'un scan ou d'une photo parfaitement lisible. Les pneus MICHELIN participant à la promotion doivent être clairement identifiables sur la preuve d'achat. Cette disposition s'applique également en cas d'achat d'une roue complète. **Les preuves d'achat peuvent être téléchargées sur le site web de la promotion jusqu'à la date limite de participation du 14/12/2026 à 23h59 CET inclus.**

Tous les pneus MICHELIN participant à la promotion sont soumis à leur disponibilité. Toute participation par voie postale à l'opération promotionnelle est exclue.

(1) Chaque achat de pneus ne peut être soumis qu'une seule fois. Un maximum de 20 pneus MICHELIN participant à la promotion est autorisé pour le versement du cashback. Tous ces pneus doivent figurer sur une seule et même facture.

(2) Une seule participation à l'opération MICHELIN Cashback est autorisée par personne.

(3) Les primes de cashback ne sont accordées que pour les pneus promotionnels achetés en Suisse. Pour les achats effectués auprès de commerçants en ligne, cela signifie que le siège social indiqué dans les mentions légales du vendeur doit être situé en Suisse. Le calcul du prix et la livraison des pneus sont assurés par le revendeur de votre choix.

(4) **La date de facture** doit être comprise dans la période de validité de la promotion, soit du **28/09/2026** au **30/11/2026**.

(5) Les dossiers incomplets ou envoyés hors délai ne seront pas pris en considération. La copie de la facture doit indiquer clairement la désignation des pneus ainsi que leur dimension en pouces.

(6) Le versement est réservé aux clients finaux. Les revendeurs ne sont pas autorisés à participer.

(7) Les primes de cashback, TVA incluse, vous seront versées dans un délai de 8 semaines à compter de la validation positive de votre dossier.

(8) Michelin propose également un remboursement sous forme de [REKA-Card](#). L'utilisation des bons de prime est soumise aux conditions générales de [REKA](#).

4. Réserve de modification et de résiliation et responsabilité

(1) Michelin Suisse SA se réserve expressément le droit de modifier ou d'adapter à tout moment les présentes conditions ou les primes de remboursement.

(2) Michelin Suisse SA a le droit de mettre fin ou d'annuler la promotion à tout moment, à sa seule discrétion. Les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à exécution ou à dommages-intérêts en cas de résiliation anticipée.

(3) Michelin n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de la participation ou de l'impossibilité temporaire d'accéder à la page de la promotion en ligne, sauf si ceux-ci sont dus à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de la part de Michelin Suisse SA.

5. Protection des données

(1) Michelin Suisse SA collecte et traite des données à caractère personnel dans le but d'organiser le jeu-concours et, dans la mesure où le consentement a été donné, à des fins de communication publicitaire. Les données collectées et traitées dans le cadre de l'opération MICHELIN Cashback sont conservées pendant trois mois après la fin de la période d'envoi. Les données collectées et traitées à des fins de communication publicitaire sont conservées pendant au moins un an. Sont exclues de cette disposition les données qui sont conservées au-delà de cette durée à titre de preuve dans le cadre des délais de conservation légaux.

(2) Leur utilisation est réservée aux employés* de Michelin et/ou aux prestataires* de services mandatés par Michelin. L'un de ces prestataires de services est basé aux États-Unis. Afin de garantir une sécurité suffisante en matière de protection des données, les clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne ont été convenues. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter notre délégué à la protection des données.

(3) Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression des données vous concernant et vous pouvez demander la portabilité de vos données. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir des informations sur les données vous concernant, veuillez vous adresser à :

Michelin Suisse SA, à l'attention du délégué à la protection des données, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez, datenschutz@michelin.com

Vous pouvez exercer votre droit de recours auprès du tribunal civil de Fribourg ou du tribunal civil compétent pour votre lieu de résidence. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/de/home/der-edoeb/auftrag.html>.

Pour savoir comment vos données sont collectées et traitées, veuillez consulter notre politique de [confidentialité](#).

6. Choix du droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions de participation sont régies par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Tout litige découlant des présentes conditions de participation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Givisiez.